

POLITIQUE « SE FAIRE ENTENDRE »

Objet

Cette politique porte sur notre code de conduite, et le fait de Faire la bonne chose. De la bonne manière. C'est une feuille de route pour que nos paroles et nos actions quotidiennes soient en accord avec nos engagements fondamentaux et nos valeurs de base. Elle décrit la manière dont nous nous considérons les uns les autres et dont nous menons nos activités.

L'objectif de cette politique est de fournir des ressources et de définir les attentes concernant notre culture axée sur SE FAIRE ENTENDRE | ÉCOUTER | FAIRE LE SUIVI. Cela inclut la façon dont les membres de l'équipe WM et les tiers peuvent soulever des préoccupations sur des violations réelles ou potentielles du code de conduite, des politiques ou de la loi, sans craindre de représailles.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette politique ou notre culture axée sur SE FAIRE ENTENDRE | ÉCOUTER | FAIRE LE SUIVI, veuillez contacter le département de la conformité et de l'éthique en envoyant un courriel à ethics@wm.com ou en téléphonant au +1 713 265-1414.

Champ d'application

Cette politique donne des explications, d'une part, sur les responsabilités et les droits des membres de l'équipe WM et d'autres tierces parties concernant les préoccupations à soulever en matière de violations réelles ou potentielles du code de conduite, des politiques ou de la loi de WM et, d'autre part, sur la manière dont WM répondra à ces préoccupations.

Politique

Notre objectif est de favoriser un environnement de communication ouvert et honnête. Chaque membre de l'équipe ou tiers doit se sentir à l'aise pour partager ses idées, demander des conseils, poser des questions et soulever des problèmes ou des préoccupations sans craindre de représailles. En ayant le courage de SE FAIRE ENTENDRE, vous démontrez votre engagement à Faire la bonne chose. De la bonne manière, même quand c'est difficile.

Le fait d'avoir une culture solide axée sur SE FAIRE ENTENDRE permet à WM d'identifier et de traiter les problèmes potentiels de manière opportune et efficace. Elle améliore également nos efforts d'atténuation des risques et de remédiation et crée une culture axée sur les employés d'abord plus forte et plus inclusive.

WM s'engage à protéger toute personne qui SE FAIT ENTENDRE de bonne foi des représailles.

SE FAIRE ENTENDRE

Se faire entendre signifie poser des questions, partager des idées, demander des conseils et signaler des problèmes ou des préoccupations. Le terme rapporteur désigne toute personne qui SE FAIT ENTENDRE et peut inclure des tiers, des membres de l'équipe, des clients et/ou des entrepreneurs. On attend de tous les membres de l'équipe WM qu'ils SE FASSENT ENTENDRE. Il s'agit notamment de signaler des problèmes ou des préoccupations liés au harcèlement, à la discrimination, à la fraude, à la sécurité, à l'environnement, aux irrégularités comptables ou au vol.

De plus, WM attend de vous que vous vous FASSIEZ ENTENDRE immédiatement lorsque vous avez connaissance de tout type de violation possible du code de conduite de WM, du manuel de l'employé, de la politique de WM ou d'une loi, d'une règle ou d'un règlement externe. Veuillez noter que cette politique ne vous empêche pas de signaler toute violation potentielle des lois ou des règlements aux autorités gouvernementales compétentes.

Comment SE FAIRE ENTENDRE

Lorsque vous vous FAITES ENTENDRE, votre supérieur hiérarchique ou votre représentant des ressources humaines sont généralement les mieux placés pour vous écouter. Vous pouvez également contacter un autre service, tel que le service de la conformité et de l'éthique, le service juridique, le service de la sûreté de l'entreprise, le service d'enquêtes de l'entreprise, de la sécurité, de l'audit interne, des affaires gouvernementales ou de la protection de l'environnement, un membre de la direction ou la ligne d'assistance à l'intégrité (*voir le paragraphe sur le Service d'assistance à l'intégrité pour plus d'informations*).

Lorsque vous signalez un problème ou une préoccupation, il est important de fournir tous les détails pertinents afin de permettre une enquête approfondie. Les signalements doivent être faits de bonne foi. Faire un signalement de bonne foi signifie que vous pensez que ce que vous signalez est vrai et complet au moment du signalement. Il n'est pas nécessaire de connaître tous les faits, ni même d'avoir une compréhension correcte des faits.

Nous veillons à ce que tous les problèmes signalés soient examinés et, le cas échéant, à ce que des mesures de suivi appropriées soient prises. Toute personne qui dépose sciemment une fausse plainte, menace autrui ou porte atteinte de manière malveillante à la réputation d'une autre personne fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.

ÉCOUTER | FAIRE LE SUIVI

Lorsque vous vous FAITES ENTENDRE, nous vous écoutons et nous faisons le suivi en prenant les mesures appropriées. Quelle que soit la manière dont une préoccupation est signalée, elle sera examinée et fera l'objet d'une enquête appropriée sur la base des informations fournies.

Nous évaluons les allégations de mauvaise conduite sur la base des faits et des circonstances rapportés, et nous nous efforçons d'appliquer la discipline de manière cohérente dans l'ensemble de l'organisation, conformément aux politiques et aux lois applicables.

Toutes les questions signalées sont traitées de manière confidentielle dans la mesure du possible, compte tenu de la nécessité pour l'entreprise d'assurer un suivi et d'enquêter sur votre préoccupation.

WM s'efforcera de protéger la confidentialité du rapporteur. Nous nous efforçons de préserver la confidentialité des signalements portant sur les problèmes de conformité et d'éthique. Nous nous efforçons de limiter le nombre de personnes impliquées dans l'affaire à celles qui ont besoin d'être informées afin d'enquêter et de veiller à ce que des mesures immédiates et appropriées soient prises. Tout sera mis en œuvre pour protéger la

confidentialité des personnes qui signalent des violations de la loi, des politiques de l'entreprise ou des comportements perçus comme contraires à l'éthique.

À quoi s'attendre lorsque vous vous FAITES ENTENDRE

Nous nous efforçons de répondre rapidement à tout signalement d'activités illégales, de problèmes de sûreté, d'irrégularités en matière de comptabilité ou d'audit, de violations du code de conduite et des politiques de l'entreprise, ainsi que de problèmes de santé et de sécurité. Le service compétent mènera une enquête et si une non-conformité ou une violation est constatée, nous agissons rapidement pour apporter des changements afin que des problèmes similaires ne se reproduisent plus.

Participer à une enquête

Si l'on vous demande de participer à une enquête interne ou externe sur des problèmes ou des préoccupations potentiels, vous devez coopérer pleinement. Il s'agit notamment de :

- divulguer toute information pertinente de manière complète et honnête ;
- ne pas discuter des détails de l'enquête avec des personnes extérieures à l'enquête, sauf avec une autorité gouvernementale ;
- ne pas interférer avec l'enquête ou fournir des informations trompeuses.

Le manque de coopération totale peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.

LIGNE D'ASSISTANCE À L'INTÉGRITÉ

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour signaler un problème ou une préoccupation à un membre de l'équipe WM, ou si vous avez déjà soulevé un problème et n'avez pas obtenu de réponse, veuillez contacter la ligne d'assistance à l'intégrité.

La ligne d'assistance à l'intégrité est gérée par une tierce partie et est multilingue. Les signalements peuvent être effectués 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et de manière anonyme, par téléphone ou par Internet (*voir les coordonnées ci-dessous*).

- Site Web : wm.com/speakup
- Téléphone : composez le numéro sans frais de votre pays qui se trouve sur wm.com/speakup

En contactant la ligne d'assistance à l'intégrité :

- fournissez autant de détails que possible lorsque vous signalez votre problème ou votre préoccupation ;
- conservez votre numéro d'accès et votre mot de passe. Vous pourrez ainsi vérifier l'état d'avancement de votre signalement, poser des questions et fournir des informations complémentaires ;
- suivez l'évolution de votre dossier dans le système pour obtenir des mises à jour.

Note spéciale : certains pays de l'Union européenne limitent les types de rapports que vous pouvez faire par l'intermédiaire de la ligne d'assistance à l'intégrité. Renseignez-vous sur ces limitations lorsque vous accédez au site wm.com/speakup.

Rester anonyme

Lorsque vous utilisez la ligne d'assistance à l'intégrité, vous avez la possibilité de rester anonyme, lorsque la loi le permet. Toutefois, une enquête approfondie peut nécessiter des informations supplémentaires. Si vous choisissez de rester anonyme, il serait utile si l'enquêteur désigné pouvait vous contacter pour poser des questions additionnelles afin de mener une enquête approfondie. Des demandes d'informations complémentaires peuvent être formulées par l'intermédiaire de la ligne d'assistance à l'intégrité. Toutefois, votre identité peut quand même rester anonyme.

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES REPRÉSAILLES

WM interdit toute forme de représailles à l'encontre de tout membre de l'équipe ou tiers qui SE FAIT ENTENDRE de bonne foi.

Les représailles désignent toute forme de traitement défavorable impliquant une ou plusieurs actions à l'encontre d'une personne parce qu'elle s'est opposée à une pratique d'emploi illégale ou a porté plainte, a déposé une demande d'indemnisation pour accident du travail, a subi un accident du travail ou a demandé un congé ou un aménagement, a soulevé un problème ou une préoccupation, ou a témoigné, aidé ou participé à une enquête, une procédure ou une audience concernant des pratiques d'emploi illégales ou une violation potentielle du code de conduite ou de la politique ou de la procédure de l'entreprise.

Les représailles peuvent prendre de nombreuses formes, allant de la cessation d'emploi à des actions plus subtiles, telles que l'exclusion d'un membre de l'équipe des réunions ou des communications de l'équipe sans justification.

Les représailles sont également interdites à l'encontre des personnes qui :

- signalent, auprès de nos services ou d'une autorité gouvernementale, un éventuel comportement répréhensible ou une infraction légale ;
- participent à une enquête sur des allégations de mauvaise conduite.

Si vous pensez avoir été victime de représailles, FAITES-VOUS ENTENDRE immédiatement. Nous prenons au sérieux les allégations de représailles, qui feront l'objet d'une enquête et d'une action appropriée.

Les personnes qui se livrent à des représailles feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi.